BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIES DES CABINETS D'AVOCATS
N°67 – Juin 2016

Ci-dessous un extrait de la lettre ouverte en date du 8 juin 2016 au SPAAC-CGC

Madame la présidente,

Le SPAAC-CGC vient de commettre un texte daté du 30 mai « Dites stop !!! et dites oui à la révolte ». Et c'est bien la CGT qui est en ligne de mire. Il est clair que notre organisation est une cible de choix des politiques, de quelques journalistes et du patronat. Ainsi, Monsieur Pierre GATTAZ, numéro 1 du MEDEF n'avait pas hésité à assimiler les militants CGT à des terroristes puis de retirer ce « mot » devant une condamnation quasi unanime. Monsieur Franz Olivier GIESBERT, lui, a mis sur le même plan Daesh et la CGT. Enfin, pour ne pas se perdre dans les exemples, citons le dernier numéro du Point intitulé « la vraie histoire du « mal français », blocages, violences, CGT, modèle social ».

A l'évidence, votre organisation qui ne pèse pas grand-chose dans les professions du droit a cru bon de participer au déchaînement de haine contre la CGT, en utilisant malheureusement des mots dont vous, comme beaucoup d'autres, ne mesurez pas la portée. En effet, la notion d'otage, de prise d'otage dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, vise soit à banaliser ces actes terroristes, **soit procède d'une bêtise inqualifiable**. Les nombreuses familles qui ont eu des membres pris en otage en Syrie, Irak … avec bien souvent des conséquences dramatiques pourraient vous expliquer en quoi assimiler les désagréments de grèves à ce genre d'acte est irresponsable … voire scandaleux. En même temps, nous avons du mal à comprendre le lien que vous faites avec le fait que nous vous empêchions « d'avoir le choix de nos opinions ».

En effet, les désagréments … existent. Mais c'est toujours à ce prix que nous avons conquis des droits et des garanties collectives. Et si vous étiez cohérente avec vous-même et tiriez toutes les conséquences de vos propos, vous demanderiez l'abrogation des congés payés, de la Sécurité Sociale, de la retraite, des allocations familiales, de la prime prénatale, du congé maternité, de la médecine du travail, du paiement des heures supplémentaires, des conventions collectives … autant de conquêtes que les syndiqués CGT, ces fameux preneurs d'otages, ont obtenu parfois au péril de leur vie. Mais encore faut-il avoir le courage de mettre ces paroles en adéquation avec ces actes.

Dans ce texte, vous nous reprochez d'ignorer le dialogue social. C'est assez curieux comme reproche alors qu'il n'y a eu aucune concertation pour l'écriture de cette loi. C'est d'ailleurs l'avis de votre nouveau secrétaire général, François Hommeril qui s'est aussi prononcé contre cette loi.

Nous tenons à vous faire remarquer que nous n'avons eu de cesse de demander au gouvernement de nous recevoir, y compris par le biais d'un courrier intersyndical. Nous attentons encore. Le gouvernement s'est inscrit dans une logique du 49-3 tant parlementaire que social.

Mauvaise foi pour mauvaise foi, vous enchainez sur le fait que « nous descendions dans la rue pour une Mauvaise raison … pour sauver notre représentativité. Pourquoi tant de haine … Notre représentativité, ce sont les salarié-e-s qui en décident dans leur entreprise au regard de ce que nous sommes depuis 1895, un syndicat de lutte et de propositions.

Quant aux mauvaises raisons, nous nous permettons d'en énumérer quelques-unes.

➡ L'inversion de la hiérarchie des normes. C'est-à-dire la primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche. L'employeur pourra donc imposer des normes défavorables.

➡ Les accords de développement et de maintien dans l'emploi. L'employeur pourra ainsi imposer aux salarié-e-s des modifications de durée et d'organisation du travail ainsi que de rémunération, bien sûr en leur défaveur … Même si l'entreprise va bien au nom de la compétitivité. De même en cas de difficultés économiques, il n'aura plus obligation de faire un PSE.

➡ Assouplissement des licenciements économiques. Perte d'exploitation, réorganisation, sauvegarde de la compétitivité, baisse du chiffre d'affaires, de commande … vont pouvoir donner lieu à des licenciements.

➡ […]

Chacune et chacun perçoit l'enjeu de cette bataille … sauf le SPAAC-CGC bien entendu […]

Vous terminez, avant de conclure, votre petit torchon par deux insinuations. Nous ne signerons pas d'accord dans les professions du droit. Sur quoi repose cette affirmation gratuite … sur rien bien entendu. Nous sommes transparents et faisons état de ce que nous signons et ne signons pas en expliquant. Il reste que nous, nous ne signons que des accords qui vont dans l'intérêt des salarié-e-s. Il en est de même concernant les salaires. Un exemple parmi d'autres, chez les administrateurs et mandataires judiciaires, un accord a été signé afin qu'aucun cadre ne soit sous le PMSS. C'est la CGT qui été la seule à l'initiative. De même l'augmentation pour les non cadres a été de 1,2% (après 1,5% l'an passé) … et encore une fois grâce à la CGT. Nous sommes loin des 0,5% signé par le SPAAC-CGC alors un peu de retenue. La conclusion reprend les poncifs et les rumeurs de bar en nous présentant comme ceux qui paralysent le pays et mettraient au chômage les salarié-e-s des TPE-PME. Une façon de renverser les responsabilités…notamment celles du gouvernement et du MEDEF. Le SPAAC-CGC a choisi son camp…celui du patronat en surfant sur les mêmes pseudos arguments que les employeurs. Un peu court quand même. Et ce d'autant que de nombreux salarié-e-s de PME et TPE ont eu aussi utilisé la grève pour participer à l'ensemble des initiatives interprofessionnelles. Parce qu'on le veuille ou non les près de 6 millions de chômeurs sont de la seule responsabilité des politiques économiques qui sont menées. La loi travail va permettre d'accélérer les licenciements et par conséquent le chômage sur le long terme. Certes, on pourra compter sur les formations qui ne déboucheront sur aucun emploi et sur les radiations pour baisser le chiffre, mais structurellement cela ne changera rien à l'affaire. Alors oui, s'il faut se révolter, c'est contre les campagnes de haine orchestrées par les uns et les autres. Les salarié-e-s ne sont pas dupes. Dans le même temps, des intellectuels se mobilisent pour que cesse le lynchage médiatique. C'est aussi contre les lois de régression sociale qui ne visent qu'à détruire les garanties sociales acquises par nos alleux dans la lutte. Et tout cela sans haine …

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr